Commande expertise de pièces aérodynamiques et/ou de l'ancrage des ceintures de sécurité

|  |  |
| --- | --- |
| **Requérant(e)** |       |
| Personne de contact (seulement pour entreprise) |       |
| Adresse |       |
| NPA, Lieu |       |
| Téléphone |       |
| Téléfax |       |
| E-mail |       |

**Type et étendue de la demande d‘expertise:**

(cocher ce qui convient)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [ ]  | **Pieces aérodynamiques** | [ ]  | **Ancrage des ceintures de sécurité** |
|  |  |  |  |
| [ ]  | Preuve de la résistance à la rupture et anti-éclats | [ ]  | Siège conducteur et passager |
| [ ]  | Jupe avant | [ ]  | Uniquement siège conducteur |
| [ ]  | Jupe latérale | [ ]  | Uniquement siège passager |
| [ ]  | Jupe arrière  | [ ]  | 2ème rangée de sièges |
| [ ]  | Aileron arrière ou sur le toit | [ ]  | 3ème rangée de sièges |
| [ ]  | capot | [ ]  | Installation de ceintures harnais |
| [ ]  | Jupe d‘aile |
| Je désire les documents en [ ]  français [ ]  allemand |
| **Données du véhicule**  |
| Marque |       |
| Type |       |
| VIN-Code / no de châssis |       |
| No de réception par type (Suisse) |       |
| Valeur de véhicule |       (seulement indiquer si la valeur > 60'000 CHF) |

Le/la requérant(e) confirme par la présente la demande ci-dessus par adjudication au centre officiel d’essais DTC, en ayant pris connaissance des clauses du contrat (voire au verso).

[ ]  Je paie l’expertise **comptant** (par carte ou en espèces) et profite du rabais.

[ ]  Je désire une **facture** pour le paiement de l‘expertise.

 Nom / Prénom

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Lieu / Date |       | Signature du requérant(e) |       |

**La commande doit être retournée signée à la main.**

**Clauses du contrat**

Demande à retourner au: CTD Centre de Test Dynamiques SA, Route Principale 127, CH-2537 Vauffelin

* 1. Les clauses du centre de tests dynamiques DTC SA s’appliquent à tout le monde sous [www.dtc-ag.ch](http://www.dtc-ag.ch). Sur demande, nous vous fournissons les conditions générales par poste.

2.1 Si le DTC reçoit des documents, des produits d’essais, des esquisses de construction ou autre sans mandat correspondant, il n’est pas lié et n’a donc aucune obligation à effectuer les essais.

3.1 En général, seuls les services des automobiles cantonaux peuvent décider d’une homologation. Le DTC procède seulement aux examens.

3.2 Le véhicule, les structures d’essai, respectivement les composants d’essais, devront être mis à disposition par le ou la requérant(e). Ceux-ci devront être à l’état de neuf. La livraison de véhicules, de structures, resp. de composants à tester, doit en principe avoir lieu pendant les heures d’ouverture. Nous déclinons toute responsabilité de dommages et perte éventuels en cas de dépôt de véhicules, de structures, resp. de composants à tester, sur la place d’expertise hors des heures d’ouverture. Le/la requérant(e) couvre les risques en cas de petits dégâts comme rayures, traces de frottement ou autre durant les essais (travail de montage / démontage, chute de pierres, etc.). Afin d’éviter ces risques, nous recommandons de couvrir les parties menacées (surface chromée ou vernie). Les véhicules d’une valeur dès CHF 100‘000.00 inclus seront assurés pour leur séjour (frais pour 14 jours, 0,1% de la valeur du véhicule) à la charge du/de la requérant(e). D’éventuels dégâts peuvent être constatés et reportés sur les formulaires adéquats „procès-verbal de réception et de remise“. De plus le/la requérant(e) couvre les risques d’usures fortes et de défaillance du véhicule, des structures, respectivement des composants, pouvant résulter à la suite des essais. Le DTC décide de l’utilisation ou de la retenue des pièces de modification testées.

3.3 Le/la requérant(e) se charge des frais pour la réalisation des essais. Ils se montent à (TVA non comprise):

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prix forfaitaires** | **Paiement comptant** | **Facture à 30 jrs** |
| Ancrage des ceintures / par rangée de sièges | 640.– | 700.– |
| Aerodyn. 1ère pièce | 640.– | 700.– |
| Aerodyn. chaque pièce supp. | 320.– | 350.– |

Sur demande une offre sera soumise avant le commencement des essais pour les examens non compris dans la liste des prix forfaitaires.

D’éventuels examens complémentaires nécessaires en raison d’une défaillance de la structure ou d’autres modifications ne sont pas compris dans l’offre. Ces frais supplémentaires seront facturés selon les heures de travail effectuées.

 Heure de travail de collaborateur technique : 160.00 CHF/h (sans TVA)

 Heure de travail d’ingénieur : 180.00 CHF/h (sans TVA)

 Frais de déplacement : 0.80 CHF/km

 Location de bancs d‘essai : selon offre, frais et autres dépenses non inclus.

3.4 Le/la requérant(e) est responsable du transfert du véhicule, des structures, respectivement des composants à tester, au centre officiel d’examen et retour. Les frais du véhicule générés durant les essais sont à la charge du/de la requérant(e).

4.1 L’examen sera conclu par un rapport ou une attestation en allemand (si rien n’est convenu autrement) du DTC. Le/la requérant(e) assume toute la responsabilité pour les pièces et la modification. En principe, la loi sur la responsabilité du fait du produit est valable (LRFP).

4.2 Pour une homologation par le service des automobiles, le rapport d’expertise (uniquement véhicules individuels) ou l’attestation du DTC (avec no de châssis/VIN inscrit) doit être présenté.

4.3 Les attestations sont établies selon les règlements des directives 20/26 de l’asa. L’utilisation d’une attestation DTC résultant d’essais/expertises pour des véhicules de série est liée au/à la requérant(e). Les documents présentés pour les essais (rapports, esquisses de construction, etc.) sont uniquement accessibles au/à la requérant(e), ainsi qu’au DTC.